



**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016**

**Présents :** Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Stéphane BERTIN, Brigitte LEGRAND, Christian DEDECKER, Caroline FAVIER

**Absents excusés :** Claude SEUREAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE

**Absents :** Mathilde BERGER

**Finances locales**

Pour chacun des 3 budgets (budget principal, budget annexe Régie de ski de fond, budget annexe Les Carlines), sont adoptés à l'unanimité :

- les comptes administratifs et comptes de gestion 2015,
- l'affectation du résultat 2015,
- les budgets primitifs 2016,
- les taux 2016 des 4 taxes locales,
- les durées d'amortissement des différents types de biens.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>Compte de résultats 2015</b>					
Fonctionnement			Investissements		
Dépenses	269 962.05		Dépenses	824 108.24	
Recettes	501 506.51		Recettes	821 089.96	
Résultats	231 544.46		Résultats	- 3 018.28	
<b>Proposition budget 2016</b>					
Fonctionnement			Investissements		
Dépenses	572 855		Dépenses	762 923	
Recettes	572 856		Recettes	762 923	
Résultats	0		Résultats	0	

<b>BUDGET REGIE</b>					
<b>Compte de résultats 2015</b>					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	50 232.26		Dépenses	1 852.50	
Recettes	41 018.59		Recettes	18 423.76	
Résultats	- 9 213.67		Résultats	16 571.26	
<b>Proposition budget 2016</b>					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	67 201		Dépenses	55 810	
Recettes	67 201		Recettes	55 810	
Résultats	-		Résultats	0	

<b>BUDGET CARLINES</b>					
<b>Compte de résultats 2015</b>					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	7 802.15		Dépenses	3 724.45	
Recettes	6 541.63		Recettes		
Résultats	- 1 260.52		Résultats	- 3 724.45	
<b>Proposition budget 2016</b>					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	53 222		Dépenses	32 759	
Recettes	53 222		Recettes	32 759	
Résultats	- 0		Résultats	0	

## **Biens communaux**

- **Marché Public Mairie** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées par la commission d'Appel d'Offre et à effectuer le lancement des travaux.

- **Convention administrative d'Occupation du Domaine Public pour la mise à disposition du bâtiment des Carlines** : Madame le Maire revient devant le Conseil municipal pour évoquer le dossier du bâtiment des Carlines réhabilité à usage de gîtes et rappelle l'historique. Elle rappelle le souhait de la commune de lancer une procédure de Délégation de Service Public à effet du 1er octobre 2016 et expose avoir rencontré à plusieurs reprises une structure pour étudier l'éventuelle mise à disposition du bâtiment des Carlines dans le cadre d'une convention administrative d'occupation pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 9 voix pour et 1 abstention approuve le principe de la mise à disposition, dans le cadre d'une convention administrative d'occupation, du bâtiment les Carlines et autorise le Maire à signer la convention administrative d'occupation, ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

- **Délégation de service public du gîte des Carlines** : Madame la Maire revient devant le Conseil Municipal pour évoquer le dossier de l'exploitation du gîte des Carlines dont la Commune est propriétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le principe de la délégation de l'exploitation du gîte des Carlines au moyen d'une convention de délégation de service public, mandate Madame la Maire pour engager toutes les formalités à cet effet et notamment la procédure de publicité et de recueil des candidatures et des offres selon les modalités prévues à l'Article R.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir l'insertion d'un avis d'appel public à concurrence dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales et dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné et désigne les membres de la Commission de délégation de service public.

- **Mise à disposition de la fruitière et la porcherie** : Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Cœur des Bauges a approuvé le principe de la gestion par une délégation de service public du centre de vacances du Sorbier lui appartenant et situé sur le territoire de la Commune de Saint François de Sales et expose que dans le cadre du développement du centre de vacances par le futur délégataire, il pourrait être envisagé de mettre en œuvre un projet d'aménagement sur la parcelle N°553 appartenant à la commune de St François de Sales, afin d'améliorer les conditions d'accueil du centre de vacances (agrandissement du parking notamment). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens situés sur la parcelle n°553 par la Commune de Saint François de Sales à la Communauté de Communes Cœur des Bauges et autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal.

- **Régularisation des charges de l'appartement T4** : considérant la régularisation de charges effectuée précédemment et qui s'est avérée plus importante que la provision versée mensuellement, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail rétroactif à compter de la date de signature initiale, qui augmente les provisions pour charges mensuelles à hauteur de 60 euros, contre 40 euros actuellement.

## Voiries communales

- **Placette de La Magne** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention DETR, DTIPL, FDEC et de réserve parlementaire.

- **Aménagement devant la mairie sur la RD 62 : considérant les besoins de sécurisation du secteur sur la route départementale RD62 au droit de la mairie**, Madame le Maire indique qu'en rapport avec la direction des routes du conseil départemental de la Savoie, cette dernière propose la création de chicanes comprenant un rétrécissement de la chaussée, la matérialisation de cheminements piétons, un passage piéton, une zone 30 et une signalisation réglementaire. Le Conseil municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la convention à intervenir présentée ci-après, et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention.

## ADSL en Bauges

ajourné

## Gestion du personnel

- **Indemnité du 2ème adjoint** : suite à la demande du 2ème adjoint, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention, accepte de ne plus verser l'indemnité de 2<sup>ème</sup> adjoint à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

- **Contrats saisonniers** : considérant les besoins du service nécessitant l'augmentation du temps de travail des saisonniers, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les avenants dans les conditions précitées.

- **Temps de travail du secrétariat de mairie** : considérant la charge de travail importante, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier l'emploi du secrétariat de mairie à temps non complet à hauteur de 25 heures hebdomadaires, et autorise Madame le Maire à signer les documents inhérents à la modification de temps de travail.

La séance est levée à onze heures trente.

Le Maire,  
Maryse FABRE

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de St François de Sales, Savoie. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST FRANÇOIS DE SALES" and "SAVOIE". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads "Fabre".